REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de MELUN - Préfecture de MELUN

**SIVU DU CONSERVATOIRE COUPERIN**

**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 FÉVRIER 2024

Les déléguées titulaires présents:

**Mme Maryse PELLETIER** (Tournan-en-Brie)

**Mme Caroline DOUZERY** (Chaumes-en-Brie)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉES EN EXERCICE : 2 | PRESENTS : 2 | VOTANTS : 2

**DELIBERATION N° 24020801**

COMPTE DE GESTION 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l’adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la présentation du budget primitif de l’exercice 2023 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant que le Trésorier Principal a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Vu le compte de gestion de l’exercice 2023 présenté par Monsieur le Trésorier Principal du SGC de Melun arrêté comme suit:

 FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

RECETTES RÉALISÉES 505 224,93€ 3 075,64€

DÉPENSES RÉALISÉES 457 850,14 € 30 910,05€

Reports de l'exercice N-1 - 35 116,25 € + 28 510,94€

Le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du Trésorier Principal sont en parfaite concordance.

Considérant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif de l’exercice 2023 établi par Madame la Présidente,

***♫* VOTE : 2 POUR | 0 CONTRE | 0 ABSTENTION ♫**

**-> Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du budget du Syndicat.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

A Tournan-en-Brie, le 09 Février 2024.

**Maryse PELLETIER**

Présidente du SIVU du conservatoire Couperin